

# PARÇAY-MESLAY : projet d'aménagement de la zone d'activités au lieu-dit « La Pérauderie »

<https://www.registre-dematerialise.fr/6960/>

## Dates

Du lundi 19 janvier 2026 à 09h00 au lundi 16 février 2026 à 17h00

## Référence du Tribunal Administratif

Décisions en date du 22 octobre 2025 et du 3 novembre 2025 - Tribunal Administratif d'ORLÉANS

## Arrêté d'ouverture

Arrêté en date du 18 décembre 2025

## Commissaire enquêteur(rice)

Monsieur Francis LÈRE (en remplacement de Monsieur Pierre AUBEL)

## Contribution n°1 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le mercredi 4 février 2026 à 22h23

Je prends connaissance de ce projet. Cela me préoccupe énormément, la diminution des terres agricoles sur le nord de la métropole ! Je note également une diminution de l'activité agricole dans ce projet, un exploitant mis en difficulté. Une artificialisation d'espaces ruraux. Il est important de conserver notre agriculture. Je m'oppose à ce projet et souhaite la conservation de ce site agricole. J'apporte tout mon soutien à cet agriculteur.

---

## Contribution n°2 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le vendredi 6 février 2026 à 07h11

Préserver la terre n'est pas un caprice, c'est une responsabilité

Encore une fois, des terres agricoles sont menacées au nom de l'extension d'un quartier industriel et de l'implantation d'une plateforme logistique supplémentaire. Encore une fois, la solution la plus facile semble être de grignoter des sols vivants plutôt que de repenser nos modèles d'aménagement.

Ces terres ne sont pas des espaces « vides ». Elles sont le fruit du travail de générations de paysans, aujourd'hui déjà fragilisés, parfois poussés à disparaître dans l'indifférence générale. Chaque hectare artificialisé est un pas de plus vers l'effacement du monde paysan, vers la perte de notre souveraineté alimentaire et vers une dépendance accrue à des systèmes toujours plus lointains, toujours plus vulnérables.

La bétonisation intensive n'est pas neutre. Elle détruit des sols fertiles, imperméabilise les terres, accentue les risques d'inondation, aggrave les îlots de chaleur et participe à l'effondrement de la biodiversité. À l'heure où le monde entier alerte sur l'urgence climatique, sur l'érosion du vivant et sur la nécessité de préserver les ressources naturelles, continuer à artificialiser des terres agricoles relève d'un aveuglement difficilement justifiable.

Le respect de la nature n'est pas un slogan. C'est une exigence cohérente avec les engagements internationaux, nationaux et locaux en matière de préservation de la biodiversité. C'est aussi une attente forte des citoyens, de plus en plus nombreux à refuser que le développement économique se fasse systématiquement au détriment du vivant et du bien commun.

Les habitants ne demandent pas l'immobilisme. Ils demandent de la lucidité, de la créativité et du courage politique : réhabiliter des friches existantes, densifier intelligemment, repenser les usages, plutôt que de sacrifier des terres agricoles irremplaçables. Une fois bétonnée, une terre ne revient pas en arrière.

J'appelle donc les élus à mesurer pleinement la portée de leurs décisions. Gouverner, ce n'est pas seulement répondre à des logiques économiques de court terme, c'est aussi protéger ce qui ne se régénère pas, entendre la voix des citoyens et assumer une responsabilité envers les générations futures.

Préserver les terres agricoles, ce n'est pas être contre le progrès. C'est choisir un progrès qui respecte le vivant, les hommes et les équilibres dont nous dépendons tous.

---

## Contribution n°3 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 7 février 2026 à 16h41

Au vu de la situation de la France aujourd'hui, et vu déjà ce que subissent nos agriculteurs, je trouve cela lamentable d'aller encore détruire des terres de culture et mettre en difficulté un travailleur de la terre. Encore au bénéfice de rendements, qui à mon sens non pas leur place.

---

## Contribution n°4 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le samedi 7 février 2026 à 23h10

\*Preservons notre agriculture.  
Et encourageons les agriculteurs de notre région.\*  
\*Ce projet balaye le travail de générations de paysans qui ont exploités ces terres...\*  
\*Aujourd'hui, vous que jamais, le monde agricole a besoin de notre soutien.\*  
\*Je suis contre ce projet ; conservons les terres agricoles.\*

---

## Contribution n°5 (Email)

Proposée par Fabien GENTILHOMME  
(fab.gentilhomme@gmail.com)  
Déposée le mardi 10 février 2026 à 10h33

### Enquête publique 6960 site La Pérauderie 37210 Parçay-Meslay

Objet : Enquête publique 6960 site La Pérauderie 37210 Parçay-Meslay

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis Fabien GENTILHOMME, l'agriculteur concerné par le projet de plate-forme logistique sur le site La Pérauderie.  
Nous nous sommes rencontrés le jeudi 5 février dernier lors de votre présence à la salle Saint Pierre de la commune.

Après consultation du dossier et plus précisément sur la partie MRAe, je constate qu'il est évoqué une indemnité de compensation collective agricole d'un montant avoisinant les 80 000€ selon les souhaits de l'aménageur et réévalué à hauteur de 119 500€ selon la DDT d'Indre et Loire.

Je constate que je peux prétendre à une participation financière (de combien ?) pour la reconstruction d'un bâtiment sur ma partie mais que le maître d'ouvrage réserve une part majoritaire de l'enveloppe pour des projets agricoles collectifs.

Je suis, sur ce projet, le seul agriculteur concerné et impacté avec des conséquences non négligeable !

Je tiens également à faire une remarque de l'incidence du projet sur le passage des grands gibiers (sangliers, cervidés),  
Est-il prévu des passages où pourront circuler ces animaux ?  
Le risque est d'accentuer leurs présences sur les zones agricoles voisines avec une augmentation des dégâts aux cultures...

Dans un contexte, où les collectivités cherchent de l'attractivité économique sur leur territoire, il ne faut pas inconsiderer les acteurs déjà présents.

C'est ainsi au vu des éléments consultés sur ce dossier, que je me sens vraiment lésé dans cette histoire.  
À ce jour, je n'ai pas les moyens financiers de réaliser la construction d'un bâtiment sur mes terres. Le contexte économique agricole étant très dégradé...

Il est urgent pour moi de trouver et d'être appuyé afin d'aboutir à une issue favorable.

En vous remerciant pour votre écoute et du temps que vous m'avez accordé.

Cordialement,  
Fabien Gentilhomme  
EARL La Pérauderie

---

## Contribution n°6 (Email)

Proposée par Isabelle BORDIER  
(ibordier@hotmail.com)  
Déposée le mercredi 11 février 2026 à 13h18

### Enquête publique / Concertation préalable: observations concernant l'extension de la zone d'activités économiques de la Pérauderie / Les Landes de Cassantin

Objet : Enquête publique / Concertation préalable: observations concernant l'extension de la zone d'activités économiques de la Pérauderie / Les Landes de Cassantin

Madame, Monsieur, Monsieur LERE,

Je me réfère à l'avis d'enquête publique intéressant le projet d'aménagement de la zone d'activités au lieu-dit "La Pérauderie" / "Bellevue" sur le territoire de la commune de Parçay-Meslay.

Je vous laisse prendre connaissance des courriels du 24 avril 2024 22:28 et 7 mai 2024 16:34 (ci-dessous en copies) échangés avec la commune de Parçay-Meslay et les services d'urbanisme et d'aménagement de Tours-Métropole.

Partant,

dans le cadre de l'urbanisation de la zone 2AUY "La Pérauderie" au Nord-Est ZAC du Cassantin, je vous remercie de porter une attention particulière à la préservation de ma maison sise sur la parcelle ZB 71 en privilégiant, en ultime recours, un éventuel projet d'élargissement de la RD 910 sur le territoire de la ZAC du Cassantin, soit une emprise du côté de la Pérauderie, XPO, TVL Paprec, Carqueterie.

ceci dans le cas où :

l'implantation d'un rond-point serait autorisée par dérogation sur la RD 910 (emprise partielle sur une zone agricole protégée), et conduirai à plus ou moins court / long terme à un projet d'élargissement de la portion de RD 910 entre dit rond-point et celui de la Ferme de Bellevue.

2- dans le cadre du projet de révision allégée n°1 du PLU de Parçay-Meslay, je vous suis reconnaissante de bien vouloir tenir compte de mes demandes formulées en mai 2024 auprès de Tours-Métropole et accéder à ma demande de modification d'affectation de ma parcelle ZB 116 en naturelle constructible.

3- enfin, au vu des nuisances réelles subies à ce jour par l'implantation du site PAPREC COVED, je vous remercie de veiller à minimiser les impacts de nuisances induites par l'urbanisation de "La Pérauderie" / "Bellevue", à savoir : sonores (augmentation du trafic routier sur la RD 910, type d'activité autorisée,...), environnementales (destruction de l'espace naturel, pollutions air, eau / bilan carbone du dit projet, ampleur des destructions de terres agricoles à haut rendement,...), visuelles, (emprise, hauteur des constructions, pollution lumineuse diurne et nocturne des éclairages sites industriels/ artisanaux envisagés...) olfactives (type d'activités autorisées)

NB: Malgré et en opposition à l'étude d'impact qui avait été produite, l'implantation du site PAPREC COVED en face de ma maison / parcelles, induit des nuisances bien réelles de type : sonores (bruits de fonctionnement des convoyeurs et dispositif de dépoussiérage, sirènes, trafic camions,...), environnementales (site actif 6 j / 7j et non 5 j / 7j, bilan carbone contestable / erroné lié au périmètre de collecte des déchets, tonnages réels traités, poussières résultant du tri des déchets,...), visuelles (hauteur du bâtiment, créneaux d'éclairage du site non-respectés, éclairages non-rasants, puissants halogènes,...), olfactives (odeurs de poubelles en décomposition)

Restant à votre disposition pour tout complément d'information et vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma présente correspondance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, Monsieur LERE, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Isabelle BORDIER  
Lieu-dit "La Gibellerie"  
RD 910  
37 210 Parçay-Meslay

De : plum@tours-metropole.fr  
Envoyé : mardi, 7 mai 2024 16:34  
À : ibordier@hotmail.com  
Cc : bfenet@parcay-meslay.com ; ddeboudt@parcay-meslay.com ; msenat@parcay-meslay.com  
Objet : RE: Concertation préalable: observations concernant l'extension de la zone d'activités économiques des Landes du Cassantin

Madame,

Nous accusons réception de votre mail du 24 avril 2024 concernant l'évolution des droits à construire sur vos parcelles cadastrées section ZB n°71 et 116 situées au lieu-dit La Gibellerie à Parçay-Meslay et nous avons bien noté les échanges et vos souhaits, y compris sur la problématique de desserte de la zone d'activités et l'impact sur la RD 910, qui ont eu lieu lors de la réunion publique du 18 avril 2024 portant sur le projet de révision allégée n°1 du PLU de Parçay-Meslay.

Comme indiqué à cette occasion, la demande que vous avez formulée nécessite une évolution du PLU, procédure qui prend la forme d'une élaboration du PLU métropolitain dont la procédure a été engagée en février 2022.

Votre demande de constructibilité sur vos parcelles classées actuellement en zone agricole (A) que nous portons au compte de la concertation préalable, sera donc étudiée à l'occasion de la procédure en cours dont vous pouvez suivre les travaux d'avancement sur la page [www.tours-metropole.fr/plum](http://www.tours-metropole.fr/plum).

J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une procédure longue et que, sous réserve de la validation de votre demande, la modification de statut de vos parcelles n'interviendrait pas avant quelques années, au mieux 2026.

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions que vous jugerez utiles de solliciter, et vous prions de croire, Madame, en l'assurance de nos salutations respectueuses.

Cordialement.

Aurélie THIBAUT  
Service planification  
Direction de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier  
Direction générale adjointe Aménagement durable du territoire  
Tél. 02 47 80 11 70 – Port. 06 81 05 81 87  
a.thibault@tours-metropole.fr  
60 avenue Marcel Dassault  
CS 30651 – 37206 Tours Cedex 3  
www.tours-metropole.fr

De : Isabelle BORDIER  
Envoyé : mercredi 24 avril 2024 22:28  
À : TM-DAU PLU Parçay-Meslay  
Cc : bfenet@parçay-meslay.com; TM-DAU PLUm  
Objet : Concertation préalable: observations concernant l'extension de la zone d'activités économiques des Landes du Cassantin

ATTENTION: Ce message provient de l'extérieur de nos organisations. Ne cliquez pas sur les liens internet et n'ouvrez pas les pièces jointes sans vous être préalablement assuré de connaître l'expéditeur et que le contenu est sûr. En cas de doute, n'hésitez pas à déclarer un incident Cybersécurité dans m@dsi.

Madame, Monsieur, Monsieur le Maire,

Je me réfère à la réunion publique du 18 avril 2024 tenue en Mairie de Parçay-Meslay, traitant du projet de révision allégée n°1 du PLU ainsi que mon entretien avec Monsieur Fenet, Maire de Parçay-Meslay, ainsi que la personne représentant Tours Métropole et en charge du PLUm.

1. Affectations parcelles ZB 71 et ZB 116:

Je suis propriétaire des parcelles ZB 71 (naturelle constructible, acquise en 2001) et ZB 116 (agricole, acquise après 2001).

Dans le cadre de ce projet de révision allégée du PLU ainsi que des discussions en cours concernant les modifications du PLU inter-métropolitain je vous remercie d'étudier la possibilité de voir évoluer / modifier l'affectation de ma parcelle ZB 116 en naturelle constructible voire en parcelle urbanisée, comme le suggérait Monsieur le Maire.

Je souhaiterais ainsi que la parcelle ZB 116 ai à minima la même affectation que ma parcelle de base ZB 71 : naturelle constructible.

2. Projet de rond-point desservant la zone à urbaniser 2AUY "La Pérauderie" au Nord-Est ZAC du Cassantin

Dans le cas où:

- l'implantation de ce rond-point sera autorisée par dérogation (emprise partielle sur une zone agricole protégée),
- et conduirai à plus ou moins court / long terme à un projet d'élargissement de la portion de RD 910 entre dit rond-point et celui de la Ferme de Bellevue,

je souhaiterais que tout soit mis en œuvre pour privilégier un hypothétique projet d'élargissement de la RD 910 sur le territoire de la ZAC du Cassantin soit une emprise du côté de la Pérauderie, XPO, TVL Paprec, Carqueterie.

Ma maison, sise sur la parcelle ZB71, bâtie à la fin des années 1800 est en bordure de la RD 910. Je n'envisage pas de la voir disparaître dans un projet d'élargissement routier.

Je vous remercie pour votre compréhension et demeure à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente de votre accusé réception puis détermination, veuillez agréer, Madame, Monsieur, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Isabelle BORDIER  
RD 910 lieu-dit "La Gibellerie"  
37210 Parçay-Meslay

---

## Contribution n°7 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 15 février 2026 à 14h55

Encore un projet qui ne respecte pas l'écologie .  
Construire toujours plus au détriment des parcelles agricoles.

Ce sont encore les agriculteurs qui vont payer de leurs terres cultivables le prix d'un projet qui peut revêtir d'autres formes . Perte de terre = moins de cultures et + de dépendance agroalimentaire de la France par rapport à l'étranger . Par ailleurs, Bétonner à outrance au détriment des terres cultivables ne me semble pas être une solution acceptable (destruction de la flore et de la faune s'y trouvant , accroissement des températures notamment l'été par la destruction de la végétation qui apportait son lot de fraîcheur) .

Ce projet en plus de grignoter un peu plus de terres va accroître la pollution par l'augmentation du trafic (nombre accru de véhicules ) . Cette pollution sera également visuelle avec l'augmentation du nombre de sources lumineuses et sonores (camions qui chargeront et déchargeront, bruits d'engins et machines).

Cela peut déjà être observé avec le centre de tri des déchets.

Qu'en sera-t-il également des riverains qui auront une vue directe sur un bâtiment gigantesque à deux pas de leurs habitations et terrains . Ce projet de par les nuisances qu'il entraîne risque de faire baisser drastiquement la valeur de leurs biens rendant impossible la vente ou à très bas prix des biens de riverains qui souhaiteraient quitter la zone concernée .

Je pense que ce projet doit être pensé autrement et qu'il faut cesser cette volonté de tout bétonner .

---

## Contribution n°8 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 16 février 2026 à 13h55

Bonjour,

Le projet concernant le lieu dit la Pérauderie au nom du développement économique de Parçay Meslay va encore sacrifier des terres agricoles nourricières exploitées par M Gentilhomme et son outil de travail.

Ce sacrifice en vaut-il la chandelle ?

Si ces terres avaient fait pousser des vignes y'aurait-il un tel projet ? Je ne pense pas.

S'il vous plaît, arrêtez d'artificialiser des terres agricoles nourricières au nom du "développement économique de la commune" ce projet ne nourrira pas la population demain lorsque nous en aurons besoin. Ce projet ne servira qu'à enrichir quelques uns en détruisant et artificialisant des terres perméables et vivantes.

Des terres agricoles historiques de la commune à rappeler. Il n'y a pas que les bâtiments qui font le patrimoine d'une commune et son identité.

Ce projet est un immense gâchis.

---

## Contribution n°9 (Web)

Proposée par anonyme

Déposée le lundi 16 février 2026 à 16h40

Objet : Avis défavorable au projet d'aménagement de la zone d'activités au lieu-dit « La Pérauderie »

Madame le Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je tiens à formuler un avis défavorable au projet d'aménagement de la zone d'activités de 30,7 hectares sur la commune de Parçay-Meslay, pour les raisons suivantes :

1. Impact environnemental et agricole : Ce projet va entraîner l'artificialisation de mares, de terres qui sont aujourd'hui probablement agricoles ou naturelles. Cette perte de surfaces est contradictoire avec les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (loi Climat et Résilience). Je m'interroge sur la prise en compte de la biodiversité présente sur ce secteur de « La Pérauderie ». Les compensations dites collectives sont caduques au vu de l'expropriation d'un seul paysan et les ces mesures sont factices ou plus que fantaisistes.
2. Cohérence avec les besoins locaux : Je questionne la réelle nécessité d'une zone d'activité de cette taille à cet endroit précis. Quels sont les études démontrant qu'elle répond à un besoin économique local non pourvu par les zones déjà existantes ou en friche sur le territoire ?
3. Nuisances pour les riverains et le cadre de vie : Un projet de cette ampleur engendrera inévitablement une augmentation du trafic de poids lourds et de véhicules, des nuisances sonores et lumineuses supplémentaires, dégradant ainsi la qualité de vie et la tranquillité du secteur.
4. Gestion des eaux et des risques : L'imperméabilisation des sols sur plus de 30 hectares pose la question de la gestion des eaux pluviales et des risques d'inondation en aval. Les mesures prévues pour prévenir ces risques me semblent insuffisamment détaillées ou préoccupantes. Un collecteur d'eau vital dit la fosse aux chats passe sur le terrain de la pérauderie. De plus ou sont les 7 mares initiales.
5. Le projet était conditionné par le maire à la création d'un rond point sur la rdv 910. Ce point ne figure sur aucuns plans. Quid des servitudes autoroutières.300 m?
6. Le terrain est en partie sur la zone de crash avion . Zone 9a et 10 diablerie.

7.forte interrogation sur les zones de captation des napes PHREATIQUE.

8. Communication sur l'enquete publique à minima . Les riverains juste informés par le paysans gestionnaire du terrain avant la dernière réunion publique .

9. La grange sur le site date du 16eme siècle et à été un hopital de campagne durant la guerre de 1870. Elle n à pas pas été fouilles par les archéologues.

10. Les conditions expropriation du paysant sont indignes financièrement pour lui permettre d'avoir une chance de survivre comme exploitant agricole.

En conclusion, je demande monsieur l'enqueteur que ce projet soit rejeté ou, à tout le moins, qu'il fasse l'objet d'une profonde révision à la baisse, privilégiant la revitalisation de zones déjà urbanisées plutôt que la consommation de nouveaux espaces naturels ou agricoles.

Le projet est clairement inachevé au regard des travaux préparatoires qui ne répondent ni aux riverains ni à la pertinence sociétale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le collectif préservant la planète et son environnement..

Quid des salamandres spécifiques des ces marées et des joncs des abords.

Afficher le texte des messages précédents

---

## Contribution n°10 (Email)

Proposée par anonyme

(richard@olszewski.fr)

Déposée le lundi 16 février 2026 à 16h37

### Suivi

Objet : Suivi

Objet : Avis défavorable au projet d'aménagement de la zone d'activités au lieu-dit « La Pérauderie »

Madame le Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je tiens à formuler un avis défavorable au projet d'aménagement de la zone d'activités de 30,7 hectares sur la commune de Parçay-Meslay, pour les raisons suivantes :

1. Impact environnemental et agricole : Ce projet va entraîner l'artificialisation de mares, de terres qui sont aujourd'hui probablement agricoles ou naturelles. Cette perte de surfaces est contradictoire avec les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (loi Climat et Résilience). Je m'interroge sur la prise en compte de la biodiversité présente sur ce secteur de « La Pérauderie ». Les compensations dites collectives sont caduques au vu de l'expropriation d'un seul paysan et les ces mesures sont factices ou plus que fantaisistes.

2. Cohérence avec les besoins locaux : Je questionne la réelle nécessité d'une zone d'activité de cette taille à cet endroit précis. Quels sont les études démontrant qu'elle répond à un besoin économique local non pourvu par les zones déjà existantes ou en friche sur le territoire ?

3. Nuisances pour les riverains et le cadre de vie : Un projet de cette ampleur engendra inévitablement une augmentation du trafic de poids lourds et de véhicules, des nuisances sonores et lumineuses supplémentaires, dégradant ainsi la qualité de vie et la tranquillité du secteur.

4. Gestion des eaux et des risques : L'imperméabilisation des sols sur plus de 30 hectares pose la question de la gestion des eaux pluviales et des risques d'inondation en aval. Les mesures prévues pour prévenir ces risques me semblent insuffisamment détaillées ou préoccupantes. Un collecteur d'eau vital dit la fosse aux chats passe sur le terrain de la pérauderie. De plus ou sont les 7 mares initiales.

5. Le projet était conditionné par le maire à la création d'un rond point sur la rdv 910. Ce point ne figure sur aucuns plans. Quid des servitudes autoroutes.300 m?

6. Le terrain est en partie sur la zone de krach avion . Zone 9a et 10 diablerie.

7.forte interrogation sur les zones de captation des napes PHRÉATIQUE.

8. Communication sur l'enquete publique à minima . Les riverains juste informés par le paysans gestionnaire du terrain avant la dernière réunion publique .

9. La grange sur le site date du 16eme siècle et à été un hopital de campagne durant la guerre de 1870. Elle n à pas pas été fouilles par les archéologues.

10. Les conditions expropriation du paysant sont indignes financièrement pour lui permettre d'avoir une chance de survivre comme exploitant agricole.

En conclusion, je demande monsieur l'enqueteur que ce projet soit rejeté ou, à tout le moins, qu'il fasse l'objet d'une profonde révision à la baisse, privilégiant la revitalisation de zones déjà urbanisées plutôt que la consommation de nouveaux espaces naturels ou agricoles.

Le projet est clairement inachevé au regard des travaux préparatoires qui ne répondent ni aux riverains ni à la pertinence sociétale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le collectif préservant la planète et sont environnement..  
Quid des salamandres spécifiques des ces marées et des joncs des abords.  
Afficher le texte des messages précédents

Tapé avec les pouces et envoyé avec l'amour de Boomerang

---



M. Tme Gonçalves

La diablerie

37330 Chanceaux / Choirelle

06 44 57 98 50

Bray Nesbary  
le 16/02/2026

Monsieur le Commissaire,

Depuis 2005, nous habitons au lieu dit : La Diablerie -

A notre arrivée, l'activité de la zone était liée uniquement au transport Petrosafly.

Au fur et à mesure des années, la zone s'est étoffée avec d'autres transporteurs et activités industrielles.

Avec cela, son lot de nuisances :

Bruit

odeur

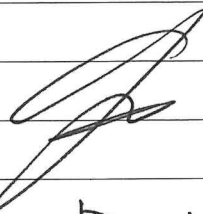
Nuisance lumineuse (Auchan)

trafic routier

Pollution (déchets sur la route) voir la 2AC Actuel

Perp. Financiers €

M. le Commissaire Veuillez prendre connaissance de nos doléances et agir de conscience des nuisances futures.



Cordialement  
M. Gonçalves

En complément de toutes ses nuisances  
il faut savoir que nous habitons

⇒ FL

dans une maison familiale appartenant auparavant  
à mes grands-parents. (Valeur sentimentale)  
et avec la zone industrielle existant et s'agrandissant  
la valeur de celle-ci va descendre ~~dans~~.

M<sup>me</sup> Gonçalves.

cette maison ayant appartenu à M<sup>re</sup> & M<sup>re</sup> le Gal mes  
grands-parents



Me AUDINET Dominique  
La Diablerie  
37210 PARCAY MESLAY

Parcay Meslay  
le 16/02/2026

Monsieur le Commissaire enquêteur,

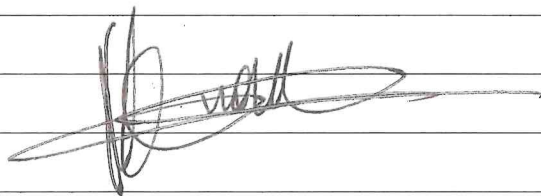
Nous n'avons pas eu d'informations sur l'enquête publique sur la forme de la Peranderie sur PARCAY MESLAY.

la Zone s'agrandie au fur et à mesure avec son lot de nuisances sonores, lumineuses et visuelles que nous sommes obligés de supporter. Sans parler de la dévaluation de notre maison.

ça fait 39 ans que j'ai acheté ma maison et 9 ans après j'étais déjà en discussion car projet autoroutier avec expropriations possibles.

Dans ce même projet on nous a dit que non ça ne se fera pas, mais au fur et à mesure on nous a fait pousser des entreprises sans nous indemniser des nuisances.

Veuillez Monsieur, prendre note de mes doléances.



RC



PS : SUITE AU DÉPÔT DE PROSPECTUS D'UN MEMBRE  
CONCERNÉ, NOUS NOUS SOMMES RETROUVÉS LE DERNIER JOUR  
PAGE 9 DE L'ENQUÊTE.

Mme Cat Jocelyne

M. Cat Bruno

M. MACE Patrick.

Parcay-Meslay  
le 16 février 2021

La Gaulberville,

37380 Monnaie (adresse postale)

37340 Parcay-Meslay. (lieu dit)

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Ce ne fait que quelques jours que nous avons été informés par cette enquête publique. On a l'impression que tout a été fait dans le silence. Beaucoup de choses peut-être, mais de qui ? Les porteurs du projet ?

De pleine face nous allons recevoir l'éclairage dans les yeux jour et nuit en étant dans notre jardin. Sans parler des bruits ambiants et de la pollution au dioxyde de carbone. Ancien marécage, cet emplacement que vous convoité est interdit à la construction. De plus combien d'emplois sont promis aux tourangeaux. Trop de camions trop de pollution, la voie SNCF passe non loin, il serait judicieux que cette zone soit desservie à l'occasion d'un arrêt de train.

La faune, la flore sur place vont être détruites, les petits espaces vert (trop petits) pour se donner bonne conscience sont séparés les uns des autres. Les insectes déterrés par la lumière, vous savez bien qu'ils vont mourir en ne trouvant plus leur logis et leur nourritures. Il n'y a ~~pas~~ aujourd'hui planté n'a très peu de chance de vivre.

De plus nos maisons vont perdre de la valeur à la vente et à la location. Quelles indemnités pour nos biens familiaux

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire, nos salutations distinguées.

FL

FL

M<sup>r</sup>. Guillon Christophe

Les coupes.

le 16/02/2016

37 270 Porcény Meslay.

Monsieur le commissaire.

je vient de ce jour de recevoir l'invitation pour l'enquête  
Publie concernant la Pérouderie -

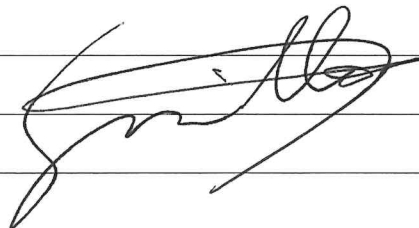
en Temps que riverint proche à 20 m de cette zone industrielle.  
je m'oppose à ce projet pour la nuisance sonore, et lumineuse.  
du bruit des camions, de la manutention divers - -

j'ai construit une maison neuve de 150 m<sup>2</sup> en 2020, donc  
à la suite de cela la dévaluation de celle ci et du  
cadre de vie de ma famille et des riverains alentours -

Les Porcelles sont inondable en Temps que exploitent  
riverain de cette zone. je connais la nature de cette  
Terre ...

Veuillé Tenir compte de mes observations Monsieur le  
Commissaire Priseur ..

donc je m'oppose à ce Projet



*[Faint, illegible handwriting visible through the paper from the reverse side, appearing as bleed-through across the lined area.]*

FL



Loïc BORDIER

3 place Louis de Navarre  
37390 NOTRE DAME D'OE

Parçay-Meslay, le 16/02/2026.

Monsieur le Commissaire,

Je me manifeste à l'occasion de cette enquête publique pour justifier mon opposition à ce projet.

En effet, dès la déclaration d'enquête publique, les affluents ne permettraient pas aux riverains de prendre connaissance de cette enquête.

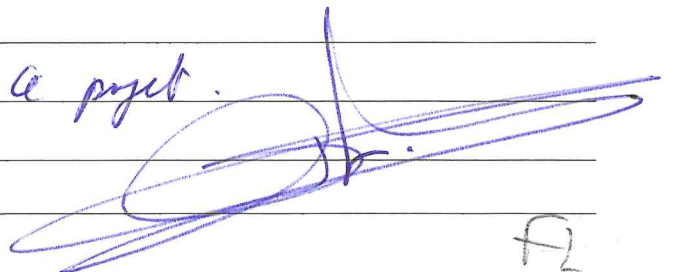
Concernant l'expropriation de l'agriculture, elle concerne des terres de bonne qualité. Il ne pourra pas en retirer dans une zone proche, ce qui mettra en cause la pérennité de son exploitation.

La nouvelle zone logistique envisagée ne répond pas à des besoins impératifs. Cette activité ne génère pas des emplois stables.

Enfin, les moyens d'accès ne sont pas adaptés au volume de circulation qui sera engendré par cette nouvelle zone.

Et il se pose la question de l'évacuation des eaux de pluie engendrée par l'artificialisation des sols.

Je m'oppose en conclusion à ce projet.



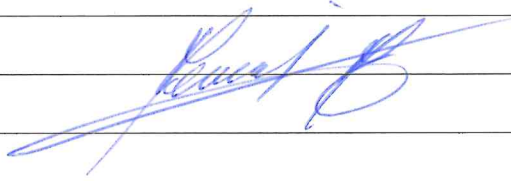
F2

FL

Mme MÈNARD Marie Christine  
La Petite Gouberville  
37380 MONWAIE  
06 66 09 69-82.

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'ai pu de prendre en considération  
toutes mes observations que j'avais mentionné  
lors de l'enquête ~~de~~ enquête de concertation  
du date du 26 avril 2024 préalable



PC

FL

Exp. Monsieur Bédif Michel

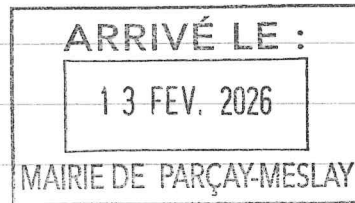
22 La Hénaudin

37310 Nouzilly

02.47.56.17.703

Pj: Enquête publique

A Nouzilly le 11 Février 2026



Monsieur le Commissaire Enquêteur,

N'ayant peu d'informations sur l'enquête publique sur la ferme de la Péraudière commune de Parçay-Meslay se terminant le lundi 16 Février 2026 pour des terres d'une superficie de 30 Hect exploitée par une jeune agriculteur dont nous sommes riverains de terre sur l'exploitation du Petit Loueur commune de Choussay sur Choiville pour soutenir et exploitant car en 2005 j'ai connu la même chose sur nos terres par la S.E.T.

Nous agriculteurs nous sommes victimes de la loi pour s'opposer à l'Expropriation dans le cadre d'utilité publique. nous avons le couteau sous la gorge c'est le pot de fer contre le pot de terre.

Malheureusement, je constate depuis plus de 35 ans les bonnes terres à blé ne sont plus respectées pour nourrir la population mondiale ce qui est grave nous ne sommes plus exportateurs de toutes céréales confondues, nos dirigeants qui nous gouvernent sans moquer sans lendemain dans notre pays la France se laisse par son déclin gouvernement.

Voici 35 ans nous avons gagné une bataille contre monsieur Roger ancien Maire de Tours, aujourd'hui nous avons perdu la guerre car ces trente Hectares sont détruits



à disparaitre de la productivité pour favoriser des projets  
de constructions subventionnés par l'état servant  
pour du stockage industriel venant d'Asie où d'ailleurs  
pendant qu'il y a des zones de friches industrielles  
ne servant plus à rien recouvert d'épaves de zones.  
Monsieur le commissaire, je vous demande de  
soutenir ces jeunes agriculteurs par respect pour qu'il  
puissent vivre du reste de son exploitation financière  
ment.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêtteur de  
mes Sincères Salutations

